PREFECTURE DES PYRENEES- ORIENTALES

-

Commune d'ESTAVAR 66800

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20250707-DCM2025-21-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de votants : 6
Date de convocation : 1er juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 Juillet à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Laurence Barnola, Sophie Verney, Paul Miffre,
Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Abdelhaq Achemirou
Procuration : Fabrice Calmont à Laurent Leygue
Monsieur Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2025-21 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AIRE DE JEUX POUR ENFANTS, CARRER DELS VINYALS, MITOYENNE DU TERRAIN DE PETANQUE

Considérant le renouvellement de l'aire de jeux pour enfants mitoyenne du terrain de pétanque, située carrer dels Vinyals, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander des subventions comme suit :

Le taux de subventions demandé à l'Etat (DETR) et au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (AIT) et autres organismes, sera de 80%, avec autofinancement de la commune de 20 %.

Lorsque le prestataire aura été choisi, le montant réel des études sera communiqué aux organismes financeurs afin qu'ils puissent adapter le montant des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- De demander à l'Etat (DETR), au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (AIT) et autres organismes, une subvention aussi élevée que possible ;
- Donner tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

MAIRIE D'ESTAVAR (P.-O.)

AFFICHE LE :